

**TERMES DE REFERENCE
APPEL D'OFFRES**

**Evaluation finale Projet CPP – AFD Education Inclusive – Formation
Professionnelle**

Bénin, Burkina Faso, Madagascar, Maroc, Sénégal, Togo

Durée du projet : du 01/01/2018 au 31/12/2021

Partenaire financier :



1. Contexte de l'évaluation – Projet CPP-AFD Santé Mentale et Education Inclusive/Formation Professionnelle

1.1 Présentation du projet à évaluer – composante Education Inclusive/formation professionnelle

Nom de la CPP – Libellé court :	Santé Mentale et Education Inclusive/Formation professionnelle
Nom de la CPP – Libellé long :	Renforcement de l'expertise d'Handicap International et de ses partenaires sur les thématiques prioritaires- santé mentale et éducation inclusive/formation professionnelle- à travers une approche et une méthodologie d'intervention inclusive
Lieu d'intervention (volet EI/FP)	Bénin: Atlantique -Littoral (Cotonou et Abomey Calavi) Burkina Faso: Ouagadougou, Tenkodogo, Dori Madagascar: région d'Atsinanana Maroc: Régions de Tanger - Tétouan - Al Hociema, Rabat-Salé- Kénitra et Souss – Massa Sénégal: Dakar, Ziguinchor Togo: Kara, Dapaong
Type de projet	Convention de partenariat pluriannuelle – CPP (4 ans)

Principaux partenaires du projet	EI/FP : Les ministères de l'éducation et de la formation professionnelle et directions concernées de chaque pays, les associations de personnes handicapées, les organisations locales pour l'éducation pour tous, les groupements de parents d'élèves, les écoles et centres de formations ciblés.
---	---

<p>Résumé du projet :</p> <p>Le projet vise à contribuer à la réduction de la pauvreté au travers de deux thématiques liées et facteurs d'exclusion : la santé mentale (SM) d'une part et l'éducation inclusive (EI) et de la formation professionnelle (FP) d'autre part. Si ces thématiques sont bien distinctes et ont leur existence propre au sein du projet, elles contribuent toutefois ensemble au renforcement de la résilience¹ des populations.</p> <p>Au niveau de l'EI et de la FP, le projet vise à optimiser les chances de réussite des jeunes handicapés tout au long de leur parcours d'apprentissage par la mise en œuvre d'une stratégie visant à fluidifier le continuum Education-Formation professionnelle. Il s'agit d'assurer pour les enfants et jeunes handicapés un accès continu à l'apprentissage, facteur essentiel de participation sociale.</p> <p>Objectif global : Améliorer de manière tangible les conditions de vie des personnes handicapées et des populations vulnérables à travers une approche inclusive et participative.</p> <p>Objectif(s) spécifique(s) :</p>
--

¹ Les définitions de la résilience divergent parfois et renvoient à des champs théoriques très différents. Dans sa perspective de travail, HI opte ainsi pour la définition de Manciaux, Vanistendael, Lecomte et Cyrulnik (2001) qui la définissent comme la : « Capacité d'une personne ou d'un groupe à se développer bien, à continuer à se projeter dans l'avenir en dépit d'« événements déstabilisants, de conditions de vie difficiles, de traumatismes sévères ».

OS 2 : Développer et mettre en œuvre une stratégie sur le continuum « Education – Formation » pour optimiser l'égalité des chances de réussite des jeunes handicapés tout au long de leur parcours éducatif et d'apprentissage.

Résultat 1 : Les conditions d'un continuum éducatif primaire-secondaire fluide sont consolidées, ou créées, et les modalités de scolarisation des EH dans le secondaire sont améliorées.

Activités principales :

Un état des lieux sur l'accès aux niveaux secondaires des enfants handicapés sera réalisé au démarrage du projet. Les enfants handicapés, en âge d'aller à l'école, scolarisés et non-scolarisés dans les zones d'intervention ciblées seront identifiés, orientés et accompagnés par des équipes pluridisciplinaires formés à l'approche RBC et/ou ASP. Les acteurs éducatifs (enseignants, directeurs d'école, encadreurs pédagogiques) du niveau primaire et secondaire seront formés en éducation inclusive et suivis dans leurs pratiques. Un projet d'établissements inclusifs sera élaboré par chaque école primaire ou secondaire ciblée (accessibilité, identification, formation et sensibilisation...). Enfin des dispositifs spécifiques relatifs à certaines déficiences (enfants ayant une déficience sensorielle ou intellectuelle sévère) seront développés et/ou consolidés

Résultat 2 : Les acteurs de la formation professionnelle accueillent les jeunes handicapés dans leurs structures et adaptent leurs politiques et pratiques de formation.

Activités principales :

Des espaces de concertation et de coordination avec les ministères concernés seront mis en place pour l'identification et l'évaluation des centres de formation. Des projets d'établissements inclusifs seront mis en place, incluant la formation des formateurs, des responsables pédagogiques et des personnels encadrants. En parallèle, les acteurs gravitant autour de la formation professionnelle, entreprises, artisans, structures de formation informelles seront sensibilisés, formés et accompagnés à l'accueil de jeunes en situation de handicap. Par exemple, au Burundi, les jeunes handicapés contribueront directement à l'organisation des ateliers avec des entreprises et maîtres artisans en définissant les thèmes à discuter. Les activités de sensibilisation impliqueront les associations de parents d'élèves, les OPH et autres acteurs spécialisés.

Résultat 3 : Des dispositifs d'orientation permettent aux jeunes handicapés d'accéder à des formations professionnelles, formelles ou non formelles, facilitant leur accès à l'emploi.

Activités principales :

Une évaluation, en concertation et en collaboration avec les acteurs clés de l'emploi sera réalisée afin d'identifier les centres de formation des métiers porteurs et de mettre à disposition une cartographie et un répertoire des services de formation (incluant les alternatives éducatives comme les centres d'alphabétisation, de remise à niveaux, etc.). L'ensemble des personnes impliquées dans l'orientation des jeunes handicapés (conseillers d'orientation, travailleurs sociaux, membres des dispositifs de référencement existant (commissions communales par ex.) seront formés (sessions de formation et mise à niveaux) sur les opportunités de formations pour les jeunes handicapés afin de mieux les orienter. Ces formations bénéficieront aussi aux autres filles et garçons à risque d'être déscolarisés. Les communautés et les parents de jeunes handicapés, seront sensibilisés sur les possibilités de formations. Des journées portes-ouvertes seront aussi réalisées avec les entreprises et autres acteurs de la formation professionnelle (formelle et non formelle). Enfin les jeunes handicapés des zones ciblées seront identifiés et bénéficieront d'un accompagnement (ASP), incluant pour les jeunes vulnérables économiquement, des bourses d'étude.

Résultat 4 : Le renforcement des capacités d'innovation de HI et de ses partenaires en matière de continuum éducation-formation contribue à l'institutionnalisation d'une approche inclusive dans les stratégies nationales des pays concernés.

Activités principales :

Les activités du résultat 4 concernent l'axe transversal du secteur EI/FP pour l'ensemble des pays d'intervention. Il s'agit de mettre en place des activités de capitalisation, de mutualisation des bonnes pratiques, plateforme, e-learning) et de plaider. Au niveau national, la participation active de HI aux GLPE va se poursuivre afin de plaider pour une meilleure prise en compte de l'inclusion des enfants handicapés dans les politiques éducatives et de formation. Les ministères seront accompagnés techniquement dans l'élaboration de politique et de stratégie d'éducation inclusive. Un appui spécifique sera aussi apporté pour intégrer dans l'offre de formation existante (formation initiale et continue des acteurs éducatifs) la thématique du handicap et de l'éducation inclusive ainsi que pour l'adaptation des examens et des concours. Par ailleurs, des cadres de concertation seront mis en place avec les différents acteurs de l'éducation et de la formation pour favoriser le continuum. Au Sénégal, notamment, HI va collaborer avec la FASTEF de Dakar et l'Université d'Auvergne pour la mise en place d'un master d'éducation inclusive à vocation régionale. HI ainsi que les partenaires clés participeront aux conférences et tables rondes afin de plaider pour l'éducation inclusive. Des réunions périodiques seront organisées avec les représentants de la France (AFD, MEAE) pour discuter des enjeux et partager les avancées du programme. Une recherche qualitative sera menée, les termes de référence seront élaborés en lien avec le secteur recherche de l'AFD.

Groupe(s) cible(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Les enfants, filles et garçons, en situation de handicap seront la cible prioritaire et bénéficieront d'accompagnement social personnalisé. • Les professionnels de l'éducation et de la formation (enseignants, inspecteurs, formateurs, conseillers d'orientation, responsable pédagogique, responsables de centres de formation, encadrant d'entreprises, etc) qui verront leurs capacités renforcées en vue du développement de pratiques pédagogiques plus inclusives. • Les parents des enfants et jeunes handicapés et les personnes impliquées dans l'éducation formelle et non formelle seront sensibilisés à l'inclusion.
---------------------------	---

	<ul style="list-style-type: none"> • Les écoles primaires ou de premier niveau, les écoles secondaires ou collèges, les centres de formations bénéficieront d'un appui pour rendre leur environnement plus inclusif. • Les institutions nationales de l'éducation, Ministère de l'Education, Ministère de la Formation professionnelle, Ministère de l'Emploi, qui bénéficieront d'un appui à l'élaboration de politiques sectorielles inclusives, appuyé par une importante activité de plaidoyer. • Les autres acteurs gravitant autour de l'éducation et de la formation professionnelle (entreprises, maître artisans...) qui contribuent à la formation et à l'insertion des jeunes. • Les partenaires opérationnels (associations, coalitions, etc.) bénéficieront d'un renforcement de leurs capacités afin d'être mieux outillés pour le plaidoyer, la sensibilisation grand public, <p>Par ailleurs il est attendu que l'ensemble des communautés ciblées bénéficieront indirectement des actions du projet, notamment au travers de la sensibilisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'ensemble des filles et des garçons, handicapés et non-handicapés, des écoles ciblées bénéficieront de l'opportunité d'une école inclusive favorisant le vivre ensemble. • L'ensemble des femmes et des hommes handicapés des zones ciblées, qui voit leur communauté changer à leur égard. • Les collectivités locales et l'ensemble des acteurs de la société civile agissant en faveur du respect des droits humains et de l'Education pour tous.
--	--

Dates de la CPP	Tranche 1 de 01/01/2018 à 31/12/2019	Tranche 2 de 01/01/2020 à 31/12/2021	TOTAL de 01/01/2018 à 31/12/2021

1.3 Justification de l'évaluation finale

L'évaluation finale du projet fait partie intégrante de l'accord de partenariat existant entre HI et AFD. Elle intervient à quelques mois de la fin du projet, prévue le 31/12/2021 et s'inscrit dans une perspective de continuité du projet dans une Phase 2, à compter de début 2022.

L'évaluation fera l'objet d'une consultance externe. Les présents Termes de Références concernent exclusivement la composante Education Inclusive et Formation Professionnelle du projet.

L'évaluation finale est un élément clé de la politique de planification, de suivi et d'évaluation (PSE) des projets de HI. Les principes suivants définissent l'objectif de la politique PSE :

Apprentissage - HI se considère comme une organisation apprenante, qui se nourrit de la réalité du terrain pour faire évoluer ses méthodes d'intervention et rester le plus possible en phase avec les besoins, les attentes et les choix des populations concernées.

Redevabilité - Chez HI, la notion de redevabilité fait référence à la capacité de répondre à nos parties prenantes (agences, organisations, groupes ou individus qui ont un intérêt direct ou indirect dans l'action) de manière transparente (c'est-à-dire de manière claire et compréhensible).

Qualité - La politique de planification, de suivi et d'évaluation des projets divise cette notion en trois parties constitutives :

- La qualité des processus (Mise en œuvre, soutien, systèmes de pilotage et mesure), qui permet de mettre en œuvre les différentes activités constitutives d'un projet de manière fluide et cohérente ;
- La qualité technique, qui concerne principalement les produits et/ou services d'un projet, en référence aux standards et normes propres à chaque domaine ou secteur d'activité ;
- La qualité de la réponse aux besoins identifiés, qui examine la manière dont HI contribue à introduire des changements positifs au profit des populations cibles.

2- Présentation de l'évaluation

2.1 Objectif général

L'objectif de cette évaluation est d'évaluer les stratégies mises en œuvre par HI et ses partenaires dans le cadre du déploiement de cette première phase du projet.

Cette mission d'évaluation vise à identifier les forces et les faiblesses du projet et, grâce aux recommandations qui seront faites, à améliorer/ajuster les stratégies et actions à mettre en œuvre, durant la phase 2 du projet.

Ce travail fait partie d'un processus d'apprentissage dont la finalité est de contribuer à l'amélioration continue des interventions, à travers la création et le transfert de connaissances, la remontée de l'information et le partage des résultats et des enseignements tirés de l'expérience des projets.

2.2 Objectifs spécifiques de l'évaluation

Objectif Spécifique 1 : Evaluer la qualité des **BENEFICES** du projet, de la collaboration avec les **ACTEURS** et de la **GESTION** dans sa mise en œuvre.

Objectif Spécifique 2 : Evaluer le **niveau d'atteinte de l'indicateur d'impact du projet** : 70% des personnes appuyées dans le cadre du projet (enfants et jeunes accédant aux dispositifs d'éducation et de formation professionnelle) déclarent une amélioration de la qualité de vie perçue à la fin du projet.

Objectif spécifique 3 : Evaluer les **dispositifs de gouvernance et de pilotage** (coordination inter-acteurs, etc..) mis en œuvre dans le cadre de cette CPP.

2.3 Critères et questions d'évaluation

Ci-dessous des questions d'évaluation relatives à l'**Objectif Spécifique 1**, à titre indicatif et non exhaustives.

Evaluation des BENEFICES : Evaluer la qualité des **BENEFICES** du projet au niveau des enfants et jeunes handicapés, selon le genre et les types de déficiences, et des partenaires appuyés, à travers les critères **changements, capacité, pérennité**.

Changement :

- Le projet a-t-il produit des changements positifs significatifs dans la vie des bénéficiaires, à savoir les filles et garçons handicapés et leurs familles?

Capacités:

- Comment le projet a-t-il renforcé les capacités et les compétences des acteurs locaux (décideurs, directeurs d'école et de centres de formation professionnelle, enseignants, formateurs, inspecteurs de l'éducation et de la formation, OPH, etc.) afin qu'ils soient plus à même de mettre en œuvre et de s'approprier l'approche d'éducation et formation inclusive ?
- Dans quelle mesure le projet a amélioré les capacités des acteurs à appuyer/influencer le développement de politiques inclusives en matière d'éducation et de formation professionnelle?
- Le projet a-t-il permis aux acteurs publics, privés et associatifs de partager leurs pratiques et expériences, dans une dynamique d'apprentissage et d'amélioration des pratiques ?

Pérennité :

- Dans quelle mesure le projet a encouragé les acteurs institutionnels au portage et à l'institutionnalisation des dispositifs d'inclusion mis en place dans le cadre du projet ? Qu'est-ce qui manque aujourd'hui pour pérenniser ces approches ?

Evaluation des ACTEURS : Evaluer la qualité de la collaboration avec les **ACTEURS** (bénéficiaires, partenaires et autres parties prenantes) au niveau de leur mobilisation et implication à travers les critères **coopération et participation**.

Participation :

- Dans quelle mesure le projet a-t-il mis en place des mécanismes d'implication des bénéficiaires (enfants et jeunes handicapés en particulier)?

Coopération :

- Dans quelle mesure le projet a favorisé la coopération entre les différents acteurs du projet (au niveau régional, national et communautaire)?
- Est-ce que le projet a permis de développer des partenariats de qualité avec les différents acteurs ?

Evaluation de la GESTION : Evaluer la qualité de la **GESTION** dans la mise en œuvre du projet à travers le critère **efficacité**.

Efficacité :

- Quel est le niveau d'atteinte de l'objectif du projet selon les résultats fixés ?

En ce qui concerne l'**Objectif Spécifique 2**, l'équipe d'évaluation devra proposer des questions pertinentes permettant de mesurer l'indicateur sur la qualité de vie des enfants et jeunes handicapés (en lien avec leur bien-être physique, émotionnel, social etc.)

Pour l'objectif 3, il s'agit d'analyser et d'évaluer tous les dispositifs de gouvernance et de pilotage, notamment les différentes coordinations inter-acteurs, multi pays mis en œuvre dans le cadre de cette CPP ? Cet objectif serait à évaluer également en lien avec les critères « participation » et « Coopération ».

D'une manière globale et transversale, pour l'ensemble de l'évaluation, une attention particulière sera portée aux points suivants :

- **Dimension genre:** prise en compte du genre, selon une approche intersectionnelle avec les facteurs âge et handicap, au niveau stratégique et opérationnel (lien avec l'étude sur la scolarisation des filles handicapées réalisée en synergie avec un autre projet ciblant la zone du Sahel, Burkina Faso, Mali et Niger)
- **Dimension innovation du projet :** inclusion des enfants avec des déficiences sensorielles (à travers des mécanismes spécifiques : enseignants itinérants, classes transitoires, etc.)
- **Impact de la pandémie du COVID 19** dans l'intervention et adaptations faites par le projet.

Méthodologie

2.4 Cadre de l'évaluation

L'évaluation sera conduite **en présentiel sur, au moins, 3 des 6 pays d'intervention**. La connaissance du contexte par l'équipe d'évaluation guidera le choix de ces pays.

Le Sénégal devra faire partie des pays couverts sur le terrain du fait de la localisation de la coordination régionale.

Pour les pays ne faisant pas l'objet de missions terrain, des entretiens et d'autres outils de collecte de l'information à distance seront envisagés. Les offres techniques devront inclure une méthodologie à distance adaptée.

Cela nécessitera l'organisation des déplacements relatifs. Le contrat de prestation de services couvrira l'ensemble des frais relatifs aux dépenses exécutées par le(a) consultant(e).

2.5 Approche qualitative et quantitative

L'évaluation sera menée selon une **approche qualitative** : enquêtes auprès des acteurs et des bénéficiaires sous forme d'entretiens semi-directifs ou libres, observations in situ, focus groups, études documentaires.

Ces approches apportent à l'évaluation du projet des connaissances non mesurables (conditions de mise en œuvre, implication et attentes des acteurs) et favorisent la prise en compte d'effets potentiellement inattendus du projet évalué.

La mobilisation de l'ensemble des acteurs par des approches qualitatives permet également d'instaurer une dynamique partenariale et de favoriser l'appropriation des résultats de l'évaluation.

En ce qui concerne l'évaluation du niveau d'atteinte de l'indicateur d'impact du projet : *70% des personnes appuyées dans le cadre du projet (enfants et jeunes accédant aux dispositifs d'éducation et de formation professionnelle) déclarent une amélioration de la qualité de vie perçue à la fin du projet*, l'utilisation d'une **approche quantitative** est également envisagée.

L'analyse de cet indicateur d'impact constituera une partie spécifique de l'évaluation, et une méthodologie adaptée devra être proposée par l'équipe d'évaluation.

Dans chaque pays, HI pourra mettre en lien l'équipe d'évaluation avec un échantillon d'enfants et jeunes handicapés bénéficiaires de l'action du projet pour évaluer l'amélioration de leur qualité de vie.

Au-delà de la perception d'amélioration ou pas de la qualité de la vie des bénéficiaires à la fin du projet, il sera important de comprendre les aspects spécifiques d'amélioration, les facteurs y ayant contribué, les barrières rencontrées par les enfants et leurs familles etc.

2.6 Modalités de collecte de données

▪ Revue documentaire

Le consultant aura à sa disposition un ensemble de documents :

- Documents de projets (narratif et financier)
- Rapports d'activités
- Productions du projet (études, vidéos, fiches techniques...)
- Documents de capitalisation réalisés dans le cadre du projet
- Bases de données et outils de suivi-évaluation

▪ Conduite d'interviews, entretiens semi directifs, focus group

Dans chaque pays mentionnés, l'équipe projet appuiera l'équipe d'évaluation retenue pour organiser des rencontres avec les partenaires et bénéficiaires du projet (en fournissant des contacts, en introduisant/accompagnant l'équipes d'évaluateurs auprès des partenaires et bénéficiaires etc.).

L'équipe d'évaluation recevra la documentation relative au projet régional et se réserve le droit de proposer une méthodologie y compris des outils autres que celle suggérée par le commanditaire.

2.7 Acteurs impliqués dans l'évaluation

L'évaluation sera coordonnée par la coordinatrice du projet, basée à Dakar, Sénégal.

Dans chaque pays, les groupes cibles à rencontrer sont :

- Les enfants et jeunes en situation de handicap, bénéficiaires de l'action et leurs familles
- Les acteurs de l'éducation
- Les acteurs de la formation professionnelle
- Les acteurs sociaux
- Les autorités locales
- Les organisations de la société civile dont les associations de personnes handicapées
- Les équipes pays de HI
- Les autres acteurs intervenant sur les questions d'éducation, de formation et d'inclusion dans les pays
- Si disponibles, les représentants du bailleur dans le pays.

3- Principes et valeurs

L'évaluation sera conduite dans le respect des politiques de protection et de lutte contre la corruption de HI

<u>Code de conduite</u>	<u>Protection des bénéficiaires contre l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels</u>	<u>Politique de protection de l'enfance</u>	<u>Politique de lutte contre la fraude et la corruption</u>
-------------------------	---	---	---

Les évaluateurs respecteront la confidentialité des activités, et n'utiliseront ni à leur avantage, ni à celui d'autres personnes, les faits ou informations révélés par leur mission.



Dans le cadre de chaque évaluation, HI s'engage à faire respecter certaines mesures éthiques. La prise en compte de ces mesures dans l'offre technique est impérative :

- **Garantir la sécurité des participants, des partenaires et des équipes** : l'offre technique doit expliciter les mesures de mitigation des risques.
- **Assurer une approche centrée sur la personne / la communauté** : l'offre technique doit proposer des méthodes adaptées aux besoins du public visé (par exemple outils adaptés en cas de public analphabète / langage des signes / matériel adaptés aux enfants...)
- **Obtenir le consentement libre et éclairé des participants** : l'offre technique doit expliciter comment l'évaluateur recueillera le consentement et/ou l'assentiment libre et éclairé de ses interlocuteurs
- **Assurer la sécurité des données personnelles et sensibles tout au long de l'activité** : l'offre technique devra proposer des mesures pour la protection des données personnelles.

4. Résultats attendus et calendrier proposé

4.1 Livrables

- Un rapport de démarrage affinant/précisant la méthodologie proposée pour répondre aux questions évaluatives et un plan d'actions. Ce plan de démarrage devra être validé par HI.
- Une restitution des premiers résultats à la fin des missions terrain, avec support power point. Cette présentation sera faite à distance, en visioconférence, avec la coordinatrice du projet et les équipes projet des pays concernés.
- Un rapport provisoire partagé et relu par le commanditaire de l'évaluation,
- Un rapport final de 30 pages max (annexes exclus), prenant en compte les retours du commanditaire et incluant une synthèse de 5 pages max.

Le rapport final devra être intégré dans le template suivant :	La qualité du rapport final sera revue par HI grâce à cette grille :
 FO8_Template_Rapport_final.docx	 FO7_Grille_Qualité_Rapport_final.docx

Le rapport devra **proposer des recommandations** qui pourraient orienter HI dans le cadre du développement d'une seconde phase, notamment sur les aspects suivants :

- Les améliorations à apporter, en particulier concernant la **participation et la synergie des acteurs**, la prise en compte des questions d'**intersectionnalité genre-âge-handicap**, les dispositifs de

gouvernance et de pilotage, l'**appui aux organisations de la société civile** afin qu'elles mènent une action efficace pour promouvoir le droit à l'éducation et à la formation professionnelles des filles et garçons handicapés.

- Les éléments susceptibles de favoriser l'**institutionnalisation des approches inclusives** (politiques éducatives et de formation inclusives, intégration de l'approche inclusive dans les mécanismes de formation initiale et continue des professionnels de l'éducation et de la formation, prise en compte des coûts liés à l'inclusion dans les budgets publics etc.)

Une restitution au commanditaire (HI) et l'Agence française de développement (Afd) sera à prévoir avant la validation du rapport final pour un échange sur l'impact de la CPP, et ses enjeux stratégiques.



Le questionnaire de fin d'évaluation suivant devra être rempli par l'équipe d'évaluation :

<https://hicollect.surveyccto.com/collect/META EVAL>

4.2 Dates et plan de travail de l'évaluation

Activités	Juillet 2021			Aout 2021			Septembre 2021			Octobre 2021			Novembre 2021			Décembre 2021		
Lancement Appel d'offres pour recrutement du consultant																		
Clôture réception des offres																		
Sélection du consultant																		
Contractualisation consultant																		
Briefing de cadrage et ajustement calendrier																		
Transmission documents pour revue documentaire																		
Briefing pré-phase terrain																		
Rapport de démarrage																		
Mission terrain / Entretiens et focus group																		
Restitution des résultats aux équipes																		
Rédaction rapport provisoire																		
Relecture et feedback rapport par le commanditaire (écrit et par visioconférence)																		
Rédaction et soumission du rapport final*																		

- Une lettre de motivation
- Une photocopie de la pièce d'identité ou passeport
- Le numéro SIRET
- Une attestation de régularité fiscale
- Les CGA et bonnes pratiques commerciales de l'organisation (Annexes 1 et 2) signées et cachetées

 Bonnes pratiques commerciales HI.docx	 Conditions Generales d'Achat.pdf
---	--

A propos de la proposition technique et financière :

- Une proposition méthodologique pour mener cette mission, incluant à minima : compréhension des enjeux des termes de référence ; présentation du cadre méthodologique : conception de l'évaluation, collecte traitement e analyse des données; considérations éthiques
- Un calendrier, détaillant les étapes de la mission de consultance.
- Une proposition financière en TTC en Euros.

Le budget proposé doit faire apparaître au minimum :

- Honoraires : tous les honoraires doivent comprendre : la rémunération effective de l'expert, par jour de travail
- Les déplacements par voie aérienne entre pays, les frais d'hébergement, visa si besoin, test Covid si nécessaire
- Les frais de communication et de reproduction
- La marge, qui couvre les frais généraux du prestataire, et les structures de soutien si besoin.

NB : l'ensemble des honoraires, frais de communication, de déplacement et tout autre coût doit être inclus dans le budget proposé.

b. Dépôt des offres

Les offres doivent être envoyées par mail avec la référence « **Evaluation finale Projet CPP AFD Education Inclusive/Formation Professionnelle** » avant le **06/09/2021 à 16h (GMT)** à l'adresse électronique suivante : cotation.hi@senegal.hi.org

Les offres reçues après la date et/ou l'heure butoirs ne seront pas considérées.

Seuls les candidats qualifiés seront contactés. Aucune question ne sera répondue au cours de la période de soumission.

Aucun dossier ne sera restitué aux soumissionnaires.